

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 29 juin 1999, à 19 h 30, au 480 boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Huguette Bussièrès, Mireille Charbonneau, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Suzanne Ferland-Campbell et Johanne Ste-Marie, représentantes du Comité de parents.

SONT ABSENTS : messieurs Yves Ballard et Alain Langlois.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Jean-Guy Brais, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

C-262-06-99

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal... (néant).
4. Affaires relatives au procès-verbal... (néant).
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Prévisions budgétaires 1999-2000
 - 6.2. Taux d'intérêt sur taxe

- 6.3. Emprunt à long terme
- 6.4. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 / adoption
- 6.5. Liste et actes d'établissement des écoles / adoption
- 6.6. Nomination de cadres d'établissement
- 6.7. Projets particuliers d'école ou écoles à vocation particulière
- 6.8. Répartition des services éducatifs entre les écoles / année scolaire 1999-2000.

7. Information :

- 7.1. Place de la religion à l'école
- 7.2. Documents relatifs aux mouvements de personnel de direction des écoles.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Une délégation de parents et d'enseignants de l'école le Rucher fait part aux commissaires de leur opposition à l'ajout d'une classe d'élèves en difficulté d'adaptation dans un local de cette école. Ils souhaitent également que la Commission scolaire situe les classes spéciales en alternance dans différentes écoles. Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, explique les raisons pour lesquelles la décision d'ouvrir un groupe d'élèves à l'école le Rucher a été prise.

Madame Manon Croteau de l'école Albert-Schweitzer, accompagnée de quelques parents, demande la révision des décisions de transfert de leur enfant vers une autre école et exprime son point de vue sur la politique de la Commission scolaire.

Des parents du programme de concentration musique de l'école secondaire Mgr-Parent demandent aux membres du Conseil de maintenir le transport scolaire vers cette école. Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, répond que le transport des élèves qui ont débuté leurs études à l'école secondaire Mgr-Parent est assuré et que seuls les élèves nouvellement inscrits n'auront pas droit au transport scolaire. Certains de ces parents manifestent leur désaccord face aux coûts élevés qu'entraîne le programme de concentration musique à l'école secondaire Ozias-Leduc. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, rappelle le contexte de fusion des commissions scolaires et de compres-

sions budgétaires qui ont un impact sur ce genre de situation.

Madame Chantal Fortier, présidente du Conseil d'établissement de l'école secondaire de Chambly, dépose des résolutions d'appui à l'agrandissement de l'école de la part d'organismes municipaux et communautaires ainsi que des conseils d'établissement des écoles desservies par l'école Jacques-de-Chambly. Les présidents et présidentes des écoles Sainte-Marie, de la Passerelle et du Parchemin déposent de telles résolutions. Monsieur Gabriel Ducharme mentionne dans quel contexte cette demande d'agrandissement d'école devra être étudiée.

La vice-présidente du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, madame France Tremblay, s'assure que les commissaires ont reçu les recommandations de ce comité relatives à la répartition des services éducatifs et complémentaires. Elle ajoute que le Comité EHDAA souhaite être consulté sur la répartition de la nouvelle subvention qui sera versée par le MÉQ pour le financement de ce service. Plusieurs personnes manifestent leur appui à cette démarche du Comité EHDAA en regard de certains services qui seront touchés par cette répartition.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, souligne que le dossier à l'étude en cours de séance porte sur la répartition des services et non des ressources éducatives. Il mentionne qu'il prendra en considération les avis reçus du Comité EHDAA et qu'il a l'intention de consulter ce comité sur les nouvelles répartitions des ressources financières.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Prévisions budgétaires 1999-2000

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné. Des précisions sont apportées au cours de la période de discussion concernant ce budget.

Considérant que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 1999-2000 ;

Considérant que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses ;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 9 826 987 143 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 1999-2000 ;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la loi ;

C-263-06-99

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Taux d'intérêt sur taxe

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

C-264-06-99

Il est proposé par monsieur Michel Pépin de fixer à 12% le taux d'intérêt sur toute taxe impayée ainsi que sur la taxe scolaire 1999-2000.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur : 18

Vote contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

6.3 Emprunt à long terme

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Attendu qu'en vertu de la résolution C-161-02-99 adoptée le 2 février 1999 de la Commission scolaire des Patriotes (la «Commission scolaire»), le Conseil des commissaires a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de 22 195 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver les modalités d'un emprunt de 22 195 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une convention de prêt ;

C-265-06-99

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll ce qui suit :

1. La Commission scolaire contractera un emprunt à long terme d'un montant de 22 195 000 \$ auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et conclura avec celui-ci une convention de prêt dont le projet est annexé à la présente résolution.
2. Le prêt consenti comportera les modalités et conditions établies à l'annexe ACC-034-06-99.
3. Le prêt sera constaté par l'émission d'un billet au montant de 22 195 000 \$ souscrit par la Commission scolaire à l'endroit du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et dont un modèle est annexé à la présente résolution.
4. Les projets de convention de prêt et de billet annexés à la présente résolution sont approuvés et la Commission scolaire signera une convention de prêt et un billet dont les clauses, les modalités et conditions seront substantiellement compatibles avec ces projets.
5. La Commission scolaire cédera au ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, la subvention qui doit lui être accordée par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts de l'emprunt.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 / adoption

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, présente le dossier susmentionné.

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, recommande de réserver un local de l'école Marguerite-Bourgeois pour des activités de folklore de l'école de Mortagne.

Au cours de l'échange, plusieurs modifications sont apportées au document déposé.

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, chaque année la Commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

C-266-06-99

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 soit adopté tel qu'amendé, conformément au document déposé à l'annexe ACC-029-06-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Liste et actes d'établissement des écoles / adoption

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, présente le dossier susmentionné.

Des modifications seront apportées aux actes d'établissement des écoles en regard des services de l'éducation préscolaire.

Conformément aux articles 211 et 39 de la Loi sur l'instruction publique ;

C-267-06-99

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter la liste des écoles de la Commission scolaire des Patriotes, telle que modifiée et déposée à l'annexe ACC-030-06-99 ;

Et que les actes d'établissement des écoles de la Commission scolaire des Patriotes soient adoptés avec modifications et déposés à l'annexe ACC-031-06-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Nomination de cadres d'établissement

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'ouverture de poste de directrice ou de directeur du Centre de formation du Richelieu [éducation des adultes] diffusé autant à l'interne qu'à l'externe ;

Considérant la recommandation unanime du comité de sélection ;

C-268-06-99

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Diamond de nommer madame Christiane Boucher au poste de directrice du Centre de formation du Richelieu [éducation des adultes] de la Commission scolaire des Patriotes et ce, à compter du 1^{er} juillet 1999 ;

Que ses conditions de travail soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant l'évaluation positive faite par la direction générale ;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

Considérant la recommandation de la directrice générale ;

C-269-06-99

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de procéder à la nomination des personnes dont les noms suivent à des postes de cadre d'établissement, à compter du 9 août 1999 :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>
Madame Marie-France Lavallée	directrice adjointe d'école primaire
Madame Martine Roy	directrice d'école primaire
Monsieur Yves Thivierge	directeur adjoint d'école secondaire
Madame Marie-Claude Tardif	directrice adjointe d'école secondaire
Madame Diane Malo	directrice adjointe d'école secondaire
Madame Chantal Labelle	directrice adjointe d'école secondaire

Que les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Projets particuliers d'école ou écoles à vocation particulière

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné. Des corrections seront apportées au document présenté.

Considérant les articles 4, 239 et 240 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant l'importance de clarifier les territoires desservis par les écoles à vocation particulière ou les écoles qui offrent des projets particuliers ;

Considérant la possibilité pour les écoles de développer des projets particuliers pour répondre aux besoins des élèves qu'elles desservent ;

C-270-06-99

Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter le document «Projets particuliers d'école et écoles à vocation particulière» tel qu'apparaissant à l'annexe ACC-032-06-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Répartition des services éducatifs entre les écoles / année scolaire 1999-2000

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le tableau de la répartition des services éducatifs en précisant les ajouts de classes en adaptation scolaire dont il a été question en début de séance.

C-271-06-99

Il est proposé par monsieur Michel Pépin de modifier la répartition des services éducatifs entre les écoles en vue de maintenir les psychoéducateurs dans les écoles secondaires.

Monsieur Louis Laliberté explique les choix qui ont été faits en vue d'harmoniser les pratiques des commissions scolaires antérieures dans la répartition des services éducatifs et complémentaires.

Les membres du Conseil souhaitent que les discussions soient reprises entourant la répartition des ressources et qu'à cette fin, le Conseil revoie la délégation de fonctions et de pouvoirs. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, confirme que ce travail sera fait au début de la prochaine année scolaire.

Sur ce, monsieur Michel Pépin accepte de retirer sa proposition.

Considérant l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant les avis reçus dans le cadre de la consultation sur ce projet ;

C-272-06-99

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter le projet de répartition des services éducatifs entre les écoles pour l'année scolaire 1999-2000, tel qu'apparaissant à l'annexe ACC-033-06-99.

La proposition est mise aux voix.

Votent en faveur : 16

Votent contre : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

7. INFORMATION :

7.1 Place de la religion à l'école

La directrice générale, madame Ginette Jacques, demande aux membres du Conseil quels moyens ils envisagent pour répondre à la consultation de la Fédération des commissions scolaires du Québec sur le rapport Proulx et la place de la religion à l'école. Le président fait part de ses démarches auprès du président de la FCSQ, monsieur André Caron, en vue de connaître les réactions de la Fédération sur l'imminence d'une commission parlementaire sur le sujet.

Après discussion, les membres conviennent de tenir une séance de travail en vue de dégager une prise de position propre au Conseil des commissaires sur ce rapport.

7.2 Documents relatifs aux mouvements de personnel de direction des écoles

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Jean-Guy Brais, fait part de la démission de deux cadres d'établissement :

- monsieur André Arcand, directeur adjoint à l'école secondaire Ozias-Leduc, pour départ à la retraite;
- monsieur Robert Chauveau, directeur adjoint à l'école secondaire Ozias-Leduc, pour départ vers la Commission scolaire Marie-Victorin.

Madame la directrice générale dépose ensuite un tableau complet sur l'affectation des cadres d'établissement pour 1999-2000.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

La vice-présidente du Comité EHDAA, madame France Tremblay, suggère que le Comité EHDAA soit représenté au Conseil des commissaires et elle porte à l'attention des membres du Conseil des commentaires émis par le représentant de la Commission auprès de ce comité.

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, prend note de ses remarques qui feront objet de vérification.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Quelques demandes sont formulées par les commissaires :

- tableau statistique à jour de l'effectif scolaire;
- rapport sur l'acquisition des livres et des manuels à la suite de l'allocation supplémentaire du MÉQ.

Des commissaires expriment leurs préoccupations à l'égard des points soumis par le public en début de séance :

- classe spéciale à l'école le Rucher;
- transfert d'élèves de l'école Albert-Schweitzer;
- concentration musique à l'école secondaire Ozias-Leduc.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-273-06-99

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire général

CP/ag

